

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET		Date : ... 26/03/2023..... ...	
INTITULÉ DE L'ACTION :PREMIERE FETE DU PRINTEMPS 2023.....			
DÉPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	
Matos de sono	200,00		
Concert groupe azulojos	720,00		
Frais de transport (2)	50,00	Participation des personnes (4)	
Boissons et alimentation			
Achat de fournitures (3)		Autres financements (à préciser)	
Petits matos cordes, ficelles, colle, ciseaux, scotch, grands et petits sacs poubelle, colles néoprene matos pour créatif	150,00	Restauration sur place, boissons	265,00
Matos de bureau ramette de papier,	75,00		
Matos de jardin pots en terre	20,00		
Matos d'atelier poterie			
Tracts, affiches			
Impression des affiches, flyers	150,00		
		Aide demandée au PIC	1500,00
Taxes (SACEM)			
Divers			
Indemnisation poste électricité, eau coopérative Barraka	100,00		
Indemnisation des intervenants extérieurs (photographes, graffeurs, tatoueurs, potiers)	300,00	Bénévolat	
SOUS TOTAL DES DÉPENSES ENGAGÉES			
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	1765,00	TOTAL	1765,00

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.